

COMITÉ DE DIRECTION DU 09 FÉVRIER 2021

PROCES VERBAL DE SEANCE

Collège des élus						Collège des socio-professionnels					
Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.	Statut	NOM	Prénom	P.	A.	E.
Titulaire	MESNIL	Jean-Philippe	X			Titulaire	DUCLOS	Jacques			X
Titulaire	DAGORN	Grégoire	X			Titulaire	HOFMAN	Mark	X		
Titulaire	ALLENO	Delphine		X		Titulaire	PLESSARD	Jean-Marc			X
Titulaire	MARTIN	Béatrice	X			Titulaire	BISSON	Delphine			X
Titulaire	GARIGUE	Jacques	X			Titulaire	JULIENNE	Valérie	X		
Titulaire	COURVALLET	Samuel		X		Titulaire	DUBOC	Yann	X		
Titulaire	GUIBOUT	Maryvonne	X			Suppléant	SAMSON	Gérard	X		
Titulaire	GASNIER	Jean-Marie			X	Suppléant	DELAY	Charlotte		X	
Titulaire	LEROUX	Jean-Claude	X								
Suppléante	GALLET	Jean-Louis		X							
Suppléante	LECOQ	André	X								
Suppléant	MAUNOURY	Maryvonne			X						

Suppléant(s) avec voix délibérative : M. André LECOQ, M. Gérard SAMSON

Personnalité(s) invité(e)(s) : Mme Isabelle Courtois

Secrétaire de séance : M. Slim HANACHI

Le CODIR est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL.

Ordre du jour (ordre modifié compte tenu du contexte météo)

- Validation du PV du précédent CODIR
- Point d'information
- Remboursement des personnels mis à disposition
- Bilan budgétaire 2020
- Vote du BP 2021
- Premier bilan 2020
- Questions diverses

1- Vérification du quorum et pouvoirs

2- Validation du PV du CODIR du 10 décembre 2020

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le PV du CODIR du 10 décembre 2020

3- Point d'information

- *Cf. support de présentation.*

Concernant les réservations :

M. HOFMAN et Mme JULIENNE confirment l'absence de réservations pour le printemps.

M. DAGORN indique que le château a enregistré plusieurs réservation de groupes scolaires pour le printemps 2021.

M. HANACHI précise que si l'Office de Tourisme a enregistré des réservations de groupes pour l'année, les annulations pour les mois d'avril et mai commencent à arriver. Il informe également les membres du CODIR qu'après discussion avec le directeur de Pont-d'Ouilly Loisirs, ce dernier table sur une activité groupe au printemps à 50 % du niveau habituel.

4- Remboursement des personnels mis à disposition

- *Cf. support de présentation.*

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le remboursement à la CDC des traitements des agents mis à disposition de l'EPIC

5- Bilan budgétaire 2020

- *Cf. support de présentation*

- Compte de gestion

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR déclare à l'unanimité la conformité du compte de gestion de l'EPIC pour l'exercice budgétaire 2020

- Compte administratif

Décision du CODIR
Après en avoir délibéré le CODIR valide le compte administratif de l'EPIC pour l'exercice budgétaire 2020

6- Vote du BP 2021

- *Cf. support de présentation*

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité le Budget Primitif pour l'année 2021

- Modalités de partenariat 2021

Au vu de la situation budgétaire de l'EPIC pour cet exercice 2021, M. Mesnil soumet au CODIR l'interrogation d'un ajustement des conditions d'adhésion partenariale pour 2021 et de la possibilité de réitérer un geste en direction des prestataires.

M. Garigue estime que ce ne doit pas être un geste habituel / récurrent et rappeler son caractère exceptionnel.

Mme Guibout interroge sur la possibilité d'accorder 50 % de réduction.

M. Hanachi répond qu'au vu du contexte budgétaire la structure peut absorber une telle réduction sans difficulté.

M. Samson pense que vu le contexte le principe d'une réduction serait apprécié. La plupart de ses contacts envisagent une reprise plutôt fin juin.

Mme Julienne s'interroge sur la crainte de perdre ou non des adhérents.

M. Hanachi estime que ce risque est limité et surtout qu'il souhaite faire évoluer le principe d'une adhésion liée à une visibilité à une adhésion liée à une volonté de bénéficier de services.

M. Mesnil propose que compte tenu d'une année qui sera sans doute amputée de moitié qu'un geste de 50 % soit appliqué sur les tarifs d'adhésion 2021.

Décision du CODIR

Après en avoir délibéré le CODIR valide à l'unanimité des votants (collège des élus) une réduction de 50 % des tarifs d'adhésion pour 2021.

7- Premier bilan de l'activité 2020

- Cf. support de présentation

8- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

